



CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance 2026-2027

Diplôme de niveau 3 (ancien niveau V) – Enregistré au RNCP n°38565 / Code diplôme n°50033205

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Date de début des parcours certifiants 01-01-2023 / Date d'échéance de l'enregistrement 31-12-2028

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565/>



Objectifs pédagogiques :

Accompagner le développement du jeune enfant

Exercer son activité en accueil collectif

Exercer son activité en accueil individuel

Public : Tout public

Prérequis : aucun, sauf apprentissage : CAP/BEP ou bac (pas de matières générales pendant la formation)

Equipe pédagogique : formateurs qualifiés

Méthodes et moyens pédagogiques : alternance entre cours théoriques, ateliers et mises en situation

Positionnement du stagiaire et individualisation du parcours de formation : Entretien de positionnement avec le conseiller formation et /ou le formateur.

Sanction de la formation : attestation de fin de formation et diplôme si validation

Suite de parcours :

Animation de loisir – socioculturelle, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants

Suivi et évaluation de la formation : Feuilles d'émargement

Session : Du 01/10/2026 au 02/04/2027

Nombre d'heures en centre : 287 heures en centre et 553 heures en entreprise

Lieu de formation : Académie Lax – 175, avenue de Prades 66000 Perpignan

Accès à la formation et coût : En contrat d'apprentissage, CPF, autres financements (coût : 3000 € frais de dossier inclus)

Contact : contact@academielax.com

Tel : 09.52.27.34.71

Accès des locaux conformes aux personnes à mobilité réduite

Accueil des personnes en situation de handicap, par le référent handicap, en entretien

Le métier : accompagnant éducatif petite enfance

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Le titulaire du C.A.P Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle : - en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ; - en école maternelle ; - en accueil collectif de mineurs (ACM) ; - à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ; - en maison d'assistants maternels (MAM) ; - au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne) ; - ...

Programme de la formation CAP accompagnement éducatif petite enfance

UP 1 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

- *Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages*
- *Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne*

UP 2 - EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF

- *Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels.*
- *Exercer son activité en école maternelle*
- *Exercer son activité en EAJE et en ACM*

UP3 - EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL

- *Exercer son activité à domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels*

PREVENTION - SANTE- ENVIRONNEMENT

- *Epreuve de Prévention-santé-environnement*

Tout candidat non titulaire d'un diplôme français de niveau V minimum doit présenter les matières générales (EG1-EG2-EG3), Le programme, les objectifs et un support d'aide vous sera fourni afin d'effectuer votre préparation et remise à niveau pour le passage des matières générales en toute autonomie.

3 Unités professionnelles permettent l'obtention du CAP AEPE- Convocation éducation Nationale, passage des épreuves dans l'établissement Education Nationale du Département.